

## La Cave de Nogaro critique les incohérences réglementaires et fête ses résultats

À son assemblée générale



La Cave de Nogaro critique les incohérences réglementaires et fête ses résultats

Le 15 janvier 2020, Patrick Farbos, président de la Cave coopérative Les Hauts de Montrouge (ex CPR) et président du Bureau National Interprofessionnel de l'Armagnac, part en guerre contre les incohérences d'une réglementation viticole envahissante. Au cours de la réunion de l'assemblée générale qui enregistre d'excellents résultats.

### Une réglementation envahissante

Le discours de Patrick Farbos témoigne du harcèlement auquel les viticulteurs se sentent exposés. « Il faut passer tous les jours entre les problèmes (...) Il y a tous les jours une loi nouvelle ». Les médias sermonnent les agriculteurs sur le respect de l'environnement. Or, le vignoble de HDM est situé à une heure et demie, tant des Pyrénées que de l'océan : comment éviter de traiter contre le mildiou, qui se développe dans l'humidité ?

Il se demande aussi si l'État est bien au fait de ce qu'il demande, quand il interdit de traiter à moins de 150 m d'une habitation ? C'est 20 % de la surface plantée qui disparaît !

Plutôt que de « bio », Patrick Farbos préfère parler de HVE (Haute qualité environnementale). D'autant plus que les grandes surfaces n'achètent que du vin « HVE ».

D'autre part, s'il n'y a plus de vaches, il y aura plus d'herbe : cela posera de nouveaux problèmes. Mais où est la cohérence d'un environnement durable, si, au lieu de passer trois fois du round-up, on fait passer dix fois le tracteur pour un même résultat ? Si on ne peut pas utiliser de round-up, le raisin sera moins bon et, si tout le raisin est bio, on ne remplira pas les cuves : l'herbe absorbera toute l'humidité.

À noter par ailleurs, que pour le maïs, on traite avec 1,5 l de glyphosate/ha...

Et pourquoi la pénibilité du métier d'agriculteur n'est-elle pas à l'ordre du Jour. ?

Et Patrick Farbos conclut : « **On nous prend pour des serfs et des manants !** »

### Résultats de l'exercice clos le 31 juillet 2019

Le chiffre d'affaires a atteint 11,17 millions d'euros contre 10,44 lors de l'exercice précédent. Des investissements lourds – plus de 4 millions d'euros – ont été décidés en 2017 (60 000 hl de cuverie nouvelle, un pressoir supplémentaire, un quai de réception nouveau et la clôture du site HDM). Ce qui a permis de recevoir la presque totalité des 135 000 hl de la récolte 2018 (contre 105 000 hl récoltés en 2017-2018). Cette forte augmentation s'explique par l'augmentation de la surface du vignoble (950 ha en 2017 et 1 044 en 2018) et par la volonté d'accroître les rendements à l'hectare : « avec 90 hl/ha, on ne gagne pas sa vie », souligne Patrick Farbos. De fait, le rendement moyen est passé de 111 hl/ha à 132 hl/ha.

Les investissements précités ont entraîné une hausse des amortissements, qui passent de 461 093 euros à 610 681, soit 32 % d'augmentation.

Une autre tâche tient toujours autant à cœur au président de HDM : assurer la sauvegarde du revenu des vigneron-coopérateurs. De fait, le revenu moyen par hectare est passé de 5 782 euros en 2017-2018 à 6 210 euros en 2018-2019. Alors qu'il était de 4 205 euros en 2011. On aura compris qu'il n'est pas question de dégager un important résultat de l'exercice pour le distribuer à des actionnaires...

À noter aussi que des aides financières sont, chaque année, attribuées au vignoble. Au cours de l'exercice, 229 ha ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 250 000 euros. Il s'agit d'arrachage, de plantations, de locations et d'achats. Conservant leurs vignes en bon état, les vigneron-adhérents peuvent ainsi transmettre leurs terres dans de bonnes conditions.

### Activité commerciale

La politique commerciale de HDM repose principalement sur un partenariat avec Grands chais de France (GCF), premier metteur en marché français. 67 % du vin de la coopérative est vendu en vrac à ce client. Patrick Farbos revendique cette politique qui permet à HDM de « vider ses cuves ». L'encépagement est optimisé, notamment, pour satisfaire la demande de GCF.

### Intervention de Ludovic Roux

Ludovic Roux, de Coop France Occitanie, est président de la section Vignerons coopérateurs (1). Il constate une grande hétérogénéité des rendements dans la Région.

Parmi les défis à relever :

comprendre le consommateur et montrer que la réalité viticole est différente de ce que pensent les gens,

accompagner les changements dans la pratique de traitements,

communiquer « en cessant de se plaindre un micro à la main ».

### Conclusion de Philippe Blachère

Pour le directeur de la Direction départementale des territoires du Gers, la progression des résultats est le résultat d'une stratégie à long terme. Le partenariat avec GCF entraîne la dynamique de l'encépagement.

(1) **Syndicat professionnel** des coopératives agricoles et agroalimentaires d'Occitanie et de leurs filiales. **Coop de France Occitanie est né le 8 juin 2018, de la fusion** de Coop de France Midi-Pyrénées et de Coop de France Languedoc Roussillon.



Avant l'assemblée, Patrick Farbos confère avec Jean-François Péré et Elodie Jasiak



Sylvie Fargal (expert-comptable) et Jean-François Péré (commission technique de HDM)



Ludovic Roux, Jean-François Péré et Bernard Drapier (commissaire aux comptes)



Satisfecit de la directrice de la Banque de France



Patrick Farbos, Ludovic Roux et Jean-François Péré



L'assistance dans la salle de distillation